



Aux contribuables de la Ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Est donné par la greffière-trésorière adjointe de la Ville de Macamic :

Que le règlement suivant a été adopté par la Ville de Macamic à la séance du 6 août 2025:

Règlement numéro 25-372 : **Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Macamic.**

Que le règlement ci-haut mentionné est déposé au bureau de la greffière-trésorière de la Ville de Macamic, au 70, rue principale et que toute personne intéressée peut le consulter aux heures ordinaires d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Macamic, ce 7 août 2025


Joëlle Rancourt

Greffière-trésorière adjointe